

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 070/2026

Arrêté de fixation des limites de l'agglomération de CAESTRE

**Arrêté municipal portant modification des limites de l'agglomération
sur la RD 933, route de Bailleul**

Nous, Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-2, R 411-8 et R 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I – 5^e partie - signalisation d'indication ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 30 mars 1968, 4 janvier 1983, 28 juillet 1993, 5 février 2009, 23 avril 2012, 9 avril 2021, 10 mars 2022, 8 juin et 17 novembre 2023, 29 août 2025 modifiant les limites de l'agglomération,

Considérant la nécessité de confirmer la limite d'agglomération Caestroise sur la RD 933, route de Bailleul, dans le but d'anticiper la mise en place du futur contournement,

ARRETE

Article 1 : Les limites de l'agglomération de CAESTRE sont fixées comme suit :

Sur la RD 933, route de Bailleul, au PR 37+310 (côté droit dans le sens vers Caestre)

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace toutes dispositions antérieures.

Articles 3 : Ces dispositions entreront en vigueur à compter du déplacement des panneaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de CAESTRE.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : Monsieur le Maire, Monsieur le directeur général des Services du département, le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie est adressée à M. le directeur de la voirie départementale de Dunkerque.

Fait à CAESTRE, le 6 mai 2026

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

